

BAREME DES HONORAIRES *partagés entre le vendeur et l'acquéreur*

Transactions sur immeubles, maisons, appartements, terrains

	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
- de 38 000 €	2 000 €	2 000 €
38 001 € à 53 000 €	6 %	6 %
53 001 € à 68 500 €	5,5 %	5,5 %
68 501 € à 120 000 €	5 %	5 %
120 001 € à 145 000 €	4,5 %	4,5 %
145 001 € à 200 000 €	4 %	4 %
200 001 € et plus	3,5 %	3,5 %

Pour les mandats Exclusifs ou Réussites, l'assurance « AGIR » Garantie Revente avec respect du barème d'honoraires, acquisition en résidence principale (voir conditions à l'agence).

En cas de délégation de mandant, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le Mandat initial.

Commerces

	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
Murs commerciaux	5 %	5 %

	Honoraires bailleur TTC	Honoraires locataire TTC
Location locaux commerciaux	10 % du loyer triennal	10 % du loyer triennal

Fonds de commerce	Honoraires vendeur TTC	Honoraires acquéreur TTC
- De 30 000 €	2 500 €	2 500 €
30 001 € à 100 000 € HT	5 000 €	5 000 €
100 001 € à 150 000 € HT	7 500 €	7 500 €
+ de 150 001 € HT	5 %	5 %

À LA DEMANDE EXPRESSE DU MANDANT, VENDEUR OU ACQUEREUR, LA GLOBALITE DU TARIF APPLICABLE CI-DESSUS, POURRA PASSER À SA CHARGE OU À CELLE DE L'AUTRE PARTIE.

